



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JANVIER 2020 A 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 16 janvier 2020, s'est rassemblé, en date du mercredi 22 janvier 2020 à 20h00, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

A l'ouverture de la séance :

PRESENTS : MMES ET MM. XAVIER LAGRAVE, VINCENT BARRAILH LAFARGUE, CLAUDE POMIES, NADINE JOIE, CEDRIC BOUET, STEPHANE LACAU, CHRISTOPHE CARTEAU, SONIA GUIVARC'H, PHILIPPE PELLARINI, Delphine DAUBA, ROBERT CABE, PAULETTE SAINT GERMAIN, FLORENCE GACHIE, Agathe BOURRETERE, JEREMY MARTI, JEROME SAUBOUAS.

PROCURATIONS : Mme MARIE ASSIBAT à M. Cédric BOUET, M. JEAN-CLAUDE SOUC à M. Claude POMIES, M. Stéphane BRETHERS à M. Xavier LAGRAVE, M. Kevin ODEN à M. BARRAILH LAFARGUE, M. JEAN-CLAUDE DARRACQ-PARIES à Mme Delphine DAUBA, M. MARC HAVARD à M. Stéphane LACAU.

EXCUSES : MME CLAIRE HAUPT, M. JEAN-PIERRE CAUDY.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 24

Conseillers Municipaux présents : 16

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6

Conseillers Municipaux excusés : 2

1- COMMUNICATIONS

M. le Maire a informé l'Assemblée des différentes décisions qu'il a prises en application des délibérations du Conseil Municipal et en particulier de la délibération modifiée du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014 par laquelle il lui a été délégué, pour toute la durée du mandat, une partie des attributions du Conseil Municipal en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convention de disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires exerçant des fonctions, à temps complet au sein de la commune d'Aire sur l'Adour entre le SDIS des Landes et la commune d'Aire sur l'Adour signée en date du 6 décembre 2019.
- Convention de restauration du patrimoine culturel des communes ou groupements de communes entre le Département des Landes et la commune d'Aire sur l'Adour signée en date du 18 décembre 2019.
- Signature d'un acte de bail d'un appartement en la forme administrative rue du Château d'Eau en date du 18 décembre 2019 avec M. Didier Guivarc'h.
- Signature de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur les territoires landais et gersois de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour en date du 7 janvier 2020 entre M. le préfet des Landes, M. le Directeur départemental des finances publiques des Landes, M. le Directeur départemental des finances publiques du Gers, M. le Président de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et M. le Maire d'Aire sur l'Adour.
- Convention de prêt d'œuvres / d'expositions entre la mairie de Toulouse pour le musée Saint-Raymond et la commune d'Aire sur l'Adour signée en date du 14 janvier 2020.

2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019 (DELIBERATION N° 2020-001)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu et le procès-verbal établis suite à la séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2020.

3- ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS A LA CONDUITE AUTOMOBILE (AUTO PREM'S) (DELIBERATION N° 2020-002)

Par délibération en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a précédemment approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile en fixant le montant de chaque allocation à 500 euros. Il a par ailleurs précisé que la dépense serait imputée à l'article 6574 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) aux candidats suivants :

- Mme Margaux Frankaert qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 31 décembre 2019 et habitant Aire sur l'Adour 5 rue des Fougères.
- Mme Mélina Siro qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 29 novembre 2019 et habitant Aire sur l'Adour 17 rue de la Plaine.
- M. Andy Bergé qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 12 décembre 2019 et habitant Aire sur l'Adour 49 route de Subéhargues.

4- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (PROJECTEURS DES TERRAINS D'ENTRAÎNEMENT) – SYDEC (PAIEMENT) (DELIBERATION N° 2020-003)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le paiement, au profit du SYDEC et sur le Budget principal, de la somme de 17 213,82 euros au titre de la participation communale à verser à ce syndicat pour la réalisation de travaux d'éclairage public projecteurs des terrains d'entraînement (dépense prévue au Budget communal).

Travaux dont le plan de financement peut ainsi se résumer comme suit :

Montant des travaux (TTC) :	27.209,97 euros
TVA pré-financée par le SYDEC :	4 258,21 euros
Montant à financer :	22.951,76 euros
Subventions apportées par :	
SYDEC :	5.737,94 euros
<i>Participation communale :</i>	<i>17.213,82 euros</i>

5- RESTAURATION DES FACADES ET TOITURES DE L'HOTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (TRANCHE OPTIONNELLE) (DELIBERATION N° 2020-004)

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de restauration des façades et des toitures de l'Hôtel de Ville et qu'ils sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine), après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la réalisation, par la commune, des travaux de restauration des façades et toitures de l'Hôtel de Ville (tranche optionnelle).

A l'unanimité, le Conseil Municipal a également approuvé le plan prévisionnel de financement de ces travaux :

Montant des travaux subventionnables :	506.000 euros HT
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine) 25 % :	126.500 euros
Participation communale (sur fonds propres) :	480.700 euros y compris la TVA
préfinancée (101.200 euros)	

M. Barrailh-Lafargue indique que les points 5, 6 et 7 concernent les demandes de subventions pour les travaux de l'Hôtel de Ville.

6- RESTAURATION DES FACADES ET TOITURES DE L'HOTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA NOUVELLE-AQUITAINE (TRANCHE OPTIONNELLE) (DELIBERATION N° 2020-005)

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de restauration des façades et des toitures de l'Hôtel de Ville et qu'ils sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la réalisation, par la commune, des travaux de restauration des façades et toitures de l'Hôtel de Ville (tranche optionnelle).

A l'unanimité, le Conseil Municipal a également approuvé le plan prévisionnel de financement de ces travaux :

Montant des travaux subventionnables :	506.000 euros HT
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine) :	126.500 euros
Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :	100.000 euros
Participation communale (sur fonds propres) :	380.700 euros y compris la TVA préfinancée (101.200 euros)

Un plafond d'un montant de 400 000 € HT, par tranche annuelle de travaux, est appliqué pour le calcul de la subvention par le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine.

7- RESTAURATION DES FACADES ET TOITURES DE L'HOTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES (TRANCHE OPTIONNELLE) (DELIBERATION N° 2020-006)

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de restauration des façades et des toitures de l'Hôtel de Ville et qu'ils sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental des Landes, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la réalisation, par la commune, des travaux de restauration des façades et toitures de l'Hôtel de Ville (tranche optionnelle).

A l'unanimité, le Conseil Municipal a également approuvé le plan prévisionnel de financement de ces travaux :

Montant des travaux subventionnables :	506.000 euros HT
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine) :	126.500 euros
Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :	100.000 euros
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental des Landes :	60.000 euros
Participation communale (sur fonds propres) :	320.700 euros y compris la TVA préfinancée (101.200 euros)

8- OUVERTURE DE TROIS POSTES (DELIBERATION N°2020-007)

M. le Maire indique que Mme Fabienne Paquereau, Messieurs Antoine Cauzette et Nicolas Saint-Germain donnent entière satisfaction dans les missions qui leur ont été données.

Considérant que les postes sont créés par délibération du Conseil Municipal dans les conditions déterminées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir les postes suivants au sein des services municipaux à compter du 1^{er} avril 2020 :

- 1 poste permanent titulaire à temps complet d'adjoint administratif territorial.
- 2 postes permanents titulaires à temps complet d'Adjoint technique .

9- CREATION DE DEUX EMPLOIS TEMPORAIRES (DELIBERATION N°2020-008)

Afin d'assurer le remplacement d'un agent placé en congé maladie (M. Jean-Jacques Astabie), ainsi que le remplacement d'un agent qui a souhaité quitter la collectivité (M. Yassine El Ouardani), il revenait au Conseil Municipal de créer deux emplois temporaires au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer :

- un emploi temporaire de chef de service de la police municipale principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2020 au sein du service de la police municipale.
- un emploi temporaire de rédacteur territorial à compter du 1^{er} février 2020 au sein du service des marchés publics et achats de la collectivité.

M. le Maire indique qu'un agent est déjà arrivé pour remplacer M. El Ouardani. Cette personne arrive de Normandie et a travaillé dans une communauté d'agglomération.

Quant au remplacement de M. Astabie, un retraité de la gendarmerie arrivera le 3 février prochain. Il habite le Houga.

21- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique que Mme Dauba, conseillère municipale a demandé lors du dernier conseil, le grand livre des comptes de 2019 mais a adressé par la suite un courrier demandant le grand livre des comptes des années 2015 à 2018. Il a fallu éditer 1000 pages par année car la loi oblige à anonymiser certains éléments.

M. le Maire précise avoir pris attache auprès des services de l'ADACL, et lit un passage du courrier reçu par la responsable juridique de l'ADACL. *« ... S'agissant de la demande qui vous a été faite, la notion de grand livre est inconnue des règles de la comptabilité publique auxquelles vous êtes soumis. Cette notion renvoie aux règles spécifiques de la comptabilité des entreprises. On peut s'étonner que l'auteur de la demande l'ignore manifestement s'agissant d'une conseillère municipale, également adjointe en début de ce mandat... Il pourrait être demandé à cette personne la nature des informations dont elle a besoin. Mais vous pouvez également décider de lui adresser l'ensemble des documents budgétaires à votre disposition tels qu'ils ont été validés par l'assemblée délibérante (BP, CA et compte de gestion)... ».*

M. le Maire indique qu'il n'a rien à cacher, d'autant plus que les comptes ont été validés à la majorité dont Mme Dauba se faisant écho de ces brillants résultats. C'est pourquoi, M. le Maire lui remet les documents demandés mis à part celui de l'exercice 2019 car les comptes ne sont pas arrêtés.

Mme Gachie demande si les documents ont été remis à titre gratuit ? M. le Maire répond qu'effectivement c'est gratuit pour Mme Dauba mais cela à un coût non négligeable pour la collectivité car il n'y a pas eu de régie de créée pour ce type de demande.

Mme Gachie précise que ce type de demande était consultable en mairie et M. Cabé souligne que cela aurait coûté moins cher de garder Mme Dauba adjointe.

Mme Dauba remercie chaleureusement les agents et dit : « heureusement j'ai un grand coffre, cela va bien me servir ».

Mme Bourretere dit : « écologiquement, c'est nul quand même ».

M. le Maire indique avoir reçu lors d'une permanence Mme Navarre et M. Lafargue qui représentaient le parti communiste. Ces derniers lui demandaient des motions par rapport au ferroutage (ouverture de la ligne Bagnères et Barcelonne du Gers) et la privatisation des aéroports de Paris. Il leur a précisé qu'il n'a jamais voulu faire de la politique nationale dans cette assemblée et que les élus municipaux étaient là pour régler le quotidien des concitoyens aturins. De plus, concernant le ferroutage, la région a décidé de réouvrir la ligne « Aire – Morcenx ». Concernant la ligne « Bagnères – Barcelonne du Gers » cela concerne la région Occitanie.

S'agissant des aéroports de Paris, il existe un référendum d'initiative partagée qui a débuté en juin 2019 et qui se termine le 12 mars 2020. Le service état civil d'Aire sur l'Adour remplit à la demande de l'administré un cerfa via la plateforme sécurisée.

M. Cabé demande si M. le Maire a voté pour ce référendum. M. le Maire indique ne pas avoir voté car il n'a pas d'avis sur ce sujet.

M. Bouet indique que le cinéma va être repris au printemps. Un sous-seing privé va être signé fin janvier. Les deux jeunes repreneurs souhaitent s'entretenir avec la municipalité après les élections municipales. M. Bouet les a rencontrés à plusieurs reprises et trouve qu'ils ont un projet très structuré (diversification des films, politique tarifaire attractive, augmentation de la plage horaire, renouer les liens avec les établissements scolaires et les associations, création d'une newsletter...).

M. le Maire précise que les jeunes reprennent le cinéma actuel mais la finalité est de s'agrandir et que l'emplacement de l'ancien Lidl leur plait.

M. Bouet indique avoir rencontré plusieurs professionnels du cinéma, et tous sont unanimes pour dire qu'un cinéma à Aire peut faire 40 à 50 000 entrées.

Mme Bourretere n'est pas certaine que le cinéma pourra remplir 3 salles en simultanée même si elle l'espère.

M. Bouet précise qu'il y a eu 5 à 6 repreneurs depuis 7 ans, ce qui signifie qu'il y a le potentiel à Aire sur l'Adour.

M. Cabé indique avoir reçu les 2 repreneurs car ils souhaitaient mettre en place une coopération avec la médiathèque. Ils ont une formation et un savoir-faire par conséquent ils sont très professionnels. Ils projettent d'effectuer des travaux pendant un mois et ouvrir les deux salles en mai.

M. Cabé leur a indiqué que la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour les aidera financièrement pour les travaux de l'entrée.

Quant au projet de se délocaliser, il s'agira d'un projet à long terme (6 à 7 ans).

M. le Maire remercie M. Bouet d'avoir travaillé et suivi ce dossier. Un cinéma participe à l'attractivité de la ville.

Mme Saint Germain regrette ne pas avoir reçu de convocation lors de l'installation du CMEJ.

M. le Maire s'excuse car effectivement il y a eu une erreur dans l'envoi des convocations. Jusqu'à présent, tout le conseil municipal était invité et Mme Saint Germain y assistait.

M. le Maire indique que samedi 1^{er} février à 16 heures, l'association des Amis de Saint Jacques, viendra après leur AG, à Aire sur l'Adour, inaugurer la statue du pèlerin. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à l'Hôtel de Ville.

Mme Gachie demande si la date du prochain conseil municipal est connue et s'il était possible de recevoir les convocations plus en amont et s'il était possible de ne pas faire de conseil durant les réunions publiques.

M. le Maire ne connaît pas, à ce jour, la date du prochain conseil car les comptes ne sont pas finalisés. Toutefois, il s'engage à ne pas faire de conseil pendant les réunions publiques organisées par les candidats aux élections municipales.

M. Cabé indique que le 29 juin 2016, le conseil municipal a voté à l'unanimité la vente d'un terrain rue Chantemerle à Olivier Laborde pour élaborer un projet d'aménagement. Il demande à M. le Maire la date de signature du sous-seing privé et souhaiterait en avoir communication.

M. le Maire précise qu'il ne la connaît pas mais qu'il la fera passer. Il a eu M. Laborde dernièrement, qui lui a dit que 2 ou 3 terrains seraient vendus.

M. Cabé insiste en disant que M. le Maire savait pertinemment qu'il n'avait pas signé de document. Cela signifie qu'il n'y a pas de clause suspensive, rien ne garantit que cette opération arrive à son terme. Vous facilitez à un promoteur immobilier la radiation d'une opération sans avoir la moindre garantie pour la commune. Il dénonce la mauvaise gestion de M. le Maire car nous encaissons aucune recette. Vous mettez à mal le bailleur social (le Toit Familial Gascon) qui souhaite créer du logement social.

M. le Maire fera passer les documents qu'il a signés. Il s'étonne qu'un bailleur social comme Le Toit Familial Gascon qui est intéressé par la construction de logements ne soit pas venu voir le propriétaire du terrain à savoir la collectivité. M. le Maire indique que M. Cabé s'insurge contre les 149 000 € de la rue Chantemerle mais quand est-il des 1,5 million de Lariou ?

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 20h50.

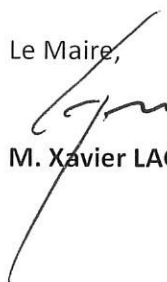
* *

Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.



Le Maire,


M. Xavier LAGRAVE



Le Secrétaire de Séance,


M. Claude POMIES

